

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 21  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM\_2024\_06\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024\_06\_01

OBJET : TARIFS 2024-2025 : PAUSE MERIDIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

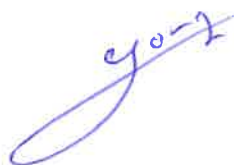
Vu la délibération n°2023-05-01 du 25 mai 2023 approuvant les tarifs de l'accueil de la pause méridienne pour l'année scolaire 2023-2024,

Considérant qu'au regard de la nature des prestations proposées, du taux d'inflation et de l'augmentation des frais de gestion, il convient de revaloriser le tarif unitaire du repas servi pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (20 voix pour, 02 voix contre et 04 abstentions) de fixer, comme suit, les tarifs basés sur le quotient familial des usagers de la pause méridienne pour l'année 2024-2025 :

	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Dont	
	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Repas	Animation
QF <=300	2.92 €	3.21 €	3.37 €	2.70 €	0.67 €
300,01 < QF <= 450	3.08 €	3.39 €	3.56 €	2.85 €	0.71 €
450,01 < QF <= 700	3.19 €	3.51 €	3.69 €	2.95 €	0.74 €
700,01 < QF <= 850	3.23 €	3.55 €	3.73 €	2.98 €	0.75 €
850,01 < QF <= 1000	3.50 €	3.85 €	4.04 €	3.23 €	0.81 €
1000,01 < QF <= 1500	3.76 €	4.14 €	4.35 €	3.48 €	0.87 €
QF >1500,01	4.03 €	4.43 €	4.65 €	3.72 €	0.93 €

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :